Avis d'Appel d'Offres

Invitation à soumissionner [IAS]

IAS N°: 40/ T / CPMP / MASA / PATAM / 2024

Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté

Alimentaire / Projet d'Appui à la Transformation Agricole

en Mauritanie (MASA / PATAM)

Projet : Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie

(PATAM)

Nom du Marché : Acquisition et Mise en place de clôtures grillagées autour

de sept Cuvettes de décrue dans la zone du Brakna Ouest

Pays: République Islamique de Mauritanie (RIM)

Prêts N°: FSN: N°: 2200160002241

Méthode de passation de Marché: Appel d'Offres international ouvert (AOIO)

AOIO N°: 40/T/CPMP/MA/PATAM/ 2024

Émis le : Octobre 2024

- 1. L'Etat mauritanien a reçu un financement du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) ciaprès dénommé la Banque pour financer le Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie, et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché portant sur l'acquisition et la Mise en place de clôtures grillagées autour de sept Cuvettes de décrue dans la zone du Brakna Ouest
- 2. L'Unité de Coordination du PATAM sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition et la Mise en place de clôtures grillagées autour de sept Cuvettes de décrue dans la zone du Brakna Ouest. Les prestations prévues consistent à :
- Fournir du grillage galvanisé et plastifié, des cornières, des fils barbelés, des tendeurs et des fils de tension.,
- Confectionner des poteaux en bétons armés et des portes métalliques pour l'accès aux cuvettes ;
- Mettre en place des clôtures grillagées au niveau de 7 (sept) cuvettes dans la zone du Brakna ouest.
- Le délai des prestations est de Sept (07) mois.
 - 3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale ouverte en recourant à un Appel d'Offres ouvert (AOIO) telle que définie dans le <u>Cadre de Passation des Marchés de la Banque</u> daté d'août 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 (« Cadre de Passation des Marchés »), qui peut être consulté à l'adresse : https://www.afdb.org., et ouverte à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.
- 4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Commission de Passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, avenue Moctar Ould Daddah, Carrefour Cite SMAR immeuble MOUNA, 2ème étage téléphone 22 35 11 76 avec une copie à l'Unité de Coordination du PATAM (UCP) Nouakchott Mauritanie, Tel: (222) 46 55 11 11 ou 46 51 30 85 et Email: maghoth@yahoo.fr ou bafoussala@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Bureau de liaison de l'UC/PATAM sis zone château d'eau 107 A Ksar – Nouakchott

durant les heures de travail de 09 h à 15h du lundi au jeudi et de 09h à 11h le vendredi.

- 5. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de deux mille Ouguiya (2 000 MRU) ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera en espèce dans un guichet du Trésor public mauritanien. Le Dossier d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
- 6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03/12/2024 à 12 heures 30 min, heure locale. La soumission des Offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse ci-dessous le 03/12/2024 à 12 heures 30 min, heure locale.
- 7. Les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de Cinq Cent Soixante Sept Mille Ouguiya (567 000 MRU) ou son équivalent dans une monnaie librement convertible.
- 8. L'adresse à laquelle il est fait référence au point 6 ci-dessus est :

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Avenue: M. Moktar Ould Daddah, Carrefour Cite SMAR, Immeuble Mouna, 2ème étage, Téléphone : (222) 22 35 11 76

Signature : Coordinateur du PATAM Mohamed Ahmed El Ghaouth JEYID